

tification et qu'il doit exercer ce pouvoir avec équité. Étant donné les circonstances qui entourent cette décision, le secrétaire d'État (M. Pelletier) doit à beaucoup de Canadiens intéressés vitalement par l'industrie du tabac autre chose que la réponse classique que sa fonction consiste uniquement à faire rapport au Parlement de l'activité de Radio-Canada. Il ne suffit pas qu'il leur donne l'assurance rebattue qu'il signalera la chose au conseil d'administration. Étant le porte-parole de Radio-Canada au Parlement, il a, à mon avis, le devoir très particulier, en l'occurrence, d'ajouter à titre personnel, que des mesures de redressement seront prises.

Suivant les ordres de renvoi du 29 novembre 1968, le sujet de six bills d'initiative parlementaire portant sur le tabac et la cigarette a été soumis au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Le comité a commencé ses audiences le 19 décembre 1968 et le premier témoin convoqué a été le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Celui-ci a déclaré, comme en fait foi le compte rendu des délibérations du comité, à la page 130:

C'est pourquoi j'estime que ce comité doit étudier toutes les façons d'exercer un contrôle rigoureux sur la publicité qui se fait à l'égard de la cigarette.

Des douzaines de témoins ont été entendus, des centaines de pages de témoignages ont été transcrives et les délibérations sont censées se poursuivre pendant encore quelque temps. Le président de Radio-Canada a informé les membres du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts le 8 mai que le conseil d'administration avait décidé d'interdire toute annonce de tabac à la radio et à la télévision sans demander de témoignages, puisqu'il disposait de ceux du comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales. Le président n'a pas dit quand ni comment la question fut inscrite à l'ordre du jour; il n'a rien dit non plus des mesures qu'il a prises pour afin que chacun des administrateurs soit suffisamment au courant des témoignages pour prendre une aussi importante décision. J'hésiterais à croire que les administrateurs se sont laissé influencer dans leur décision.

• (10.00 p.m.)

Mais une décision fondée sur ces témoignages n'en est pas moins à peu près incompréhensible, puisque les délibérations du comité permanent sont toujours en cours et que, jusqu'à ce soir, le comité n'avait entendu que les témoins qui s'opposent vivement à l'usage du tabac. Quand le bureau de Radio-Canada a

pris sa décision, les témoins de la partie adverse, y compris l'industrie du tabac, n'avaient pas encore été convoqués. Même en supposant le pire, il est difficile d'imaginer une décision plus arbitraire et plus irresponsable que celle-là. Elle est contraire aux lois les plus élémentaires de la courtoisie et de la bonne foi. Le secrétaire d'État (M. Pelletier) devrait dire aux administrateurs de Radio-Canada que les Canadiens ne toléreront pas longtemps des bureaucrates qui ne savent pas tenir compte des intérêts de toutes les parties intéressées.

Cependant, si impossible que cela puisse paraître en ce moment, il y a un aspect plus grave encore à considérer dans cette décision, prise alors que le comité permanent, chargé précisément de trancher la question, siégeait encore. Ce fut un affront au Parlement et une illustration de la puissance de la bureaucratie dans ce qu'elle a de pire.

La décision est même plus difficile à comprendre si l'on songe au témoignage apporté par M. Marcel Ouimet, vice-président de la programmation à Radio-Canada, le 6 février, comme on peut le lire à la page 245 du compte rendu du comité:

La Société, dans le passé, a étudié la possibilité de se retirer complètement du domaine de la publicité sur la cigarette, mais elle en est venue à la conclusion qu'une telle décision n'aurait pas grand effet sur l'attitude du public à l'endroit de la cigarette.

Cette décision, qui influera peu sur l'attitude des gens à l'égard de la cigarette, modifiera certainement les recettes de Radio-Canada en les faisant tomber de \$700,000. Le vice-président songeait sans doute à la situation en Angleterre, où la vente de cigarettes n'a pas cessé d'augmenter d'année en année depuis que la publicité sur le tabac à la radio et à la télévision a été interdite, en 1965.

Dans les ministères du gouvernement, la politique à l'égard du tabac varie beaucoup. Un ministère fournit des films destinés aux annonces publicitaires contre le tabac; un autre prodigue ses avis et ses conseils aux producteurs; un autre en encourage la vente. Et voilà maintenant que Radio-Canada, société de la Couronne subventionnée et, si j'ose dire, généreusement subventionnée, a banni toute publicité sur le tabac à la radio et à la télévision.

La Delhi Tobacco Research Station a entrepris des recherches sur le tabac jaune et recommande certains procédés de culture destinés à aider les fermiers à améliorer la production et la qualité de leurs récoltes de tabac. La Harrow Experimental Farm étudie les diverses façons d'améliorer la culture du tabac «burly».

[M. Stafford.]